

Rapport du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits

2008

Rapport du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits 2008

Préparé pour le Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire (SMAEP) Mai 2008

Par le

Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits

Table des matières

Mise à jour apportée en 2008 par les instances aux activités liées à la		
transférabilité des crédits		
Introduction		
Stratégie recommandée		
Situation actuelle		
Orientations futures	2	
Alberta		
Communication des principes ministériels		
Adoption des principes ministériels		
Cadre d'action triennal		
Champs d'action prioritaires	4	
Recherche		
Groupe de travail	5	
Colombie-Britannique	e	
Aperçu		
Communication et adoption des principes ministériels		
Projets et activités terminés en 2006-2007		
Projets et activités prévus pour 2007-2008		
Manitoba		
Communication des principes ministériels		
Adoption des principes ministériels		
Cadre d'action triennal		
Champs d'action prioritaires		
Recherche		
Groupe de travail	15	
Nouveau-Brunswick	16	
Communication des principes ministériels	16	
Adoption des principes ministériels	16	
Cadre d'action triennal	16	
Champs d'action prioritaires	16	
Recherche	17	
Groupe de travail	17	
Terre-Neuve-et-Labrador	18	
Communication des principes ministériels		
Adoption des principes ministériels		
Cadre d'action triennal		
Champs d'action prioritaires		
Recherche		
Groupe de travail		
Navyalla Ésassa		
Nouvelle-Écosse Communication des principes ministériels		
Adoption des principes ministériels		

Cadre d'action triennal	20
Champs d'action prioritaires	20
Groupe de travail	
'	
Nunavut	21
Communication des principes ministériels	21
Adoption des principes ministériels	
Cadre d'action triennal	21
Champs d'action prioritaires	
Recherche	
Groupe de travail	
•	
Ontario	23
Communication des principes ministériels	
Adoption des principes ministériels	
Cadre d'action triennal	
Champs d'action prioritaires	
Recherche	
Groupe de travail	
Oroupo do travaliminamento	
Québec	25
Communication des principes ministériels	
Adoption des principes ministériels	
Cadre d'action triennal	
Champs d'action prioritaires	25
Groupe de travail	26
Groupe de travair	20
Île-du-Prince-Édouard	27
Communication des principes ministériels	
Adoption des principes ministériels	
Cadre d'action triennal	
Champs d'action prioritaires	
Groupe de travail	27
On a batabassas	00
Saskatchewan	
Communication des principes ministériels	28
Adoption des principes ministériels	
Cadre d'action triennal	
Champs d'action prioritaires	
Recherche	
Groupe de travail	29
Yukon	
Communication des principes ministériels	
Adoption des principes ministériels	
Cadre d'action triennal	30
Champs d'action prioritaires	
Recherche	30
Groupe de travail	30

Canada	
Préambule	32
Principes	32

Mise à jour apportée en 2008 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits

Introduction

En octobre 2001, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] s'est de nouveau penché sur la transférabilité des crédits entre les collèges et les universités de même qu'entre les provinces et territoires. En avril 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et lui ont demandé d'élaborer des stratégies pancanadiennes. La présente mise à jour est la deuxième apportée par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits depuis la création de ce groupe de travail.

Stratégie recommandée

En octobre 2002, le CMEC a approuvé une stratégie pour améliorer la transférabilité des crédits à l'échelle du Canada. En raison des écarts importants entre les systèmes de transfert des crédits et entre les structures postsecondaires des provinces et territoires, on a convenu qu'il fallait mettre progressivement en place un système pancanadien de transfert des crédits, en commençant par l'élaboration et la consolidation de systèmes provinciaux et territoriaux de transfert des crédits. Chaque province et territoire s'est donc engagé à revoir ses mécanismes de transfert de crédits actuels et à élaborer un cadre d'action pour améliorer, entre 2002 et 2005, son système de transfert des crédits, et ce, en fonction de ses propres priorités.

Dans le cadre de cette stratégie, le CMEC a avalisé et publié une *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (Annexe I), qui énonce, à l'intention des établissements, de la population étudiante et des gouvernements, les attentes quant à la transférabilité des crédits. Comme l'ont recommandé les membres du Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire, cette déclaration a récemment été revue et modifiée et sera de nouveau soumise à l'approbation des ministres.

Le présent rapport résume les mesures prises par les provinces et territoires membres du groupe de travail.

Situation actuelle

Fait important, les recommandations approuvées portent sur l'établissement d'objectifs provinciaux et territoriaux s'appuyant sur les priorités, les finances et la structure postsecondaire de chaque province et territoire. Tout en reconnaissant le droit de chaque province et territoire de déterminer les objectifs de son système postsecondaire, le CMEC exhorte les provinces et territoires à donner la priorité aux stratégies qui favorisent le mouvement <u>entre</u> les secteurs postsecondaires et à offrir à la population étudiante des itinéraires clairs plus nombreux grâce à une information plus rapide et exacte.

Chaque instance a signalé avoir amélioré son système et ses mécanismes de transfert des crédits au sein de son secteur postsecondaire. Une instance est parvenue à officialiser son mécanisme de transfert des crédits. Les instances dont le système de transfert était déjà solide au moment où

cette initiative a débuté ont continué à l'accroître et à l'améliorer. D'autres, où les stratégies de transfert des crédits sont moins élaborées, ont réalisé des progrès modestes ou importants, tels que la publication ou l'enrichissement de leur guide de transfert en ligne, la création de groupes de travail ou de comités d'articulation provinciaux, la multiplication des ententes dans les programmes ciblés et une plus grande reconnaissance des possibilités de transfert des crédits comme moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

Orientations futures

L'ensemble des instances ont signalé qu'elles poursuivraient au cours des prochaines années leur travail sur la transférabilité des crédits, et ce, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs structures.

Alberta

Communication des principes ministériels

L'Alberta Council on Admissions and Transfer – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert) a revu ses principes en 2005 et y a apporté les changements nécessaires pour les rendre conformes aux principes pancanadiens. Il a approuvé les principes modifiés et les a publiés dans son document sur ses politiques, ses principes et ses procédures, accessible à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/PPP.pdf.

Adoption des principes ministériels

Les établissements postsecondaires membres du système de transfert de l'Alberta s'engagent à respecter les principes, les politiques et les procédures de l'ACAT, tels qu'ils sont énoncés dans le document publié à l'adresse ci-dessus.

Cadre d'action triennal

L'ACAT publie chaque année un plan d'activités triennal qui cible les priorités pour l'amélioration du système de transfert de l'Alberta. Le plus récent plan d'activités a été élaboré à la lumière de consultations menées en mars 2007 auprès des parties intéressées sur l'évaluation et la définition du rôle de l'ACAT. Le conseil a approuvé le plan 2007-2010, qui fixe cinq priorités stratégiques : favoriser les transitions aux études postsecondaires, accroître le leadership pancanadien et international, promouvoir l'ACAT, élaborer des stratégies de promotion de la reconnaissance des acquis et améliorer la recherche pour mieux comprendre l'expérience vécue par les personnes transférées. Le plan d'activité intégral peut être consulté à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/BusinessPlan.pdf.

L'ACAT rend des comptes au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta et publie un rapport annuel sur ses réalisations de l'année financière précédente. Le dernier rapport annuel est accessible à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/AnnualReport.pdf.

Principales réalisations récentes

- Simplification du processus par lequel les établissements échangent les demandes de transfert de crédits, élaboration d'un guide d'utilisation et de séances de formation et amélioration des communications.
- Amélioration constante du site Web de l'ACAT et du guide de transfert en ligne pour rendre l'information sur l'admission et le transfert plus attrayante et facile à utiliser.
 En 2006-2007, le site Web public de l'ACAT a enregistré quelque 5 millions d'appels de fichier.
- Ajout au conseil d'un membre représentant les établissements postsecondaires des Premières nations.
- Poursuite de la tenue de réunions sur l'articulation entre établissements postsecondaires dans les domaines du génie, de l'éducation et des sciences biologiques et mise en place

- d'une articulation en informatique et en langue crie.
- Promotion, à divers ateliers et conférences, du système de transfert et de ses avantages pour les apprenantes et apprenants.
- De concert avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie, promotion de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis par le financement de forums sur cette question et par l'élaboration d'un cadre provincial pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis.
- Réexamen des critères et des procédures pour l'admission au système de transfert de l'Alberta de nouveaux établissements postsecondaires et élaboration de mécanismes de promotion d'une participation active et soutenue au système de la part de ses membres.

Champs d'action prioritaires

L'ACAT ciblera de façon prioritaire plusieurs activités clés, dont les suivantes.

- En partenariat avec les établissements, progresser sur le front des admissions et poursuivre l'exploration des options pour l'élaboration d'une terminologie, de pratiques et de politiques communes liées aux admissions.
- Consolider les politiques du système de transfert qui favoriseront les transferts en bloc.
- Jouer un rôle de leader dans la mise en œuvre du cadre pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis.
- Étant donné le rôle changeant des établissements d'enseignement postsecondaire et la façon dont ils interagissent, revoir la notion selon laquelle ils sont définis comme étant des établissements hôtes ou des établissements d'origine.
- Chercher à améliorer le système en privilégiant la recherche et la communication, en favorisant les partenariats et en établissant des politiques et des pratiques exemplaires aptes à guider les établissements d'enseignement.

De plus, l'ACAT maintient à jour l'*Alberta Transfer Guide* (guide de transfert de l'Alberta), publié annuellement, et le site Web du conseil, qui fournit de l'information sur les admissions et le transfert. Le guide de transfert, offert en ligne et sur papier, contient toutes les ententes de transfert signées depuis 1993-1994.

Recherche

L'ACAT tire parti des efforts de recherche en utilisant les données pour éclairer et améliorer le système. À titre d'exemple, il ajoute à la *Graduate Outcomes Survey* (enquête sur les résultats des diplômées et diplômés) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie (publié à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/grad_outcomes_survey_2003_04.pdf) des questions ciblées sur le transfert.

Les établissements membres de l'ACAT présentent annuellement des rapports sur leurs effectifs transférés d'un autre établissement. Ces rapports offrent un aperçu des tendances liées à la mobilité entre les établissements postsecondaires de l'Alberta et entre ceux-ci et les établissements de l'extérieur de la province. Le plus récent rapport sur les tendances des transferts (*Transfer Patterns Report*) est accessible à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/Mobility_Tables_ReportNew.pdf.

La consultation de groupes de discussion constitués d'étudiantes et d'étudiants est en cours; elle permettra de recueillir de l'information sur l'expérience vécue par les personnes transférées.

Groupe de travail

L'ACAT recommande fortement que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts, car il s'agit d'un forum utile où les instances peuvent travailler ensemble pour améliorer les possibilités de transfert à l'échelle du Canada.

Colombie-Britannique

Aperçu

Le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) a été créé par le gouvernement provincial en 1989. Il est mandaté pour faciliter les mécanismes d'admission, d'articulation et de transfert entre les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Plus précisément, le conseil a) incite les établissements à adopter des politiques et des pratiques en matière de transférabilité des cours à unité postsecondaires, de sortes que les crédits accordés dans un établissement puissent servir à l'obtention d'un diplôme dans un autre établissement postsecondaire et b) examine les problèmes liés à la capacité, à la demande et à la mobilité étudiante et recommande des politiques et des pratiques pour les admissions directes et les transferts. Il n'a pas le pouvoir de légiférer ni de réglementer et reçoit une subvention annuelle du ministère responsable des établissements postsecondaires.

Ses membres sont sélectionnés dans le système d'éducation et sont nommés par le ministre. Ils cherchent à accomplir le mandat du conseil en veillant à l'intérêt supérieur du système et ils ne représentent de façon officielle ni l'établissement ni la région auquel ils sont rattachés. Le conseil exécute son travail avec l'aide de divers comités permanents, dont les membres œuvrent au sein du système postsecondaire : le comité du transfert et de l'articulation; le comité des admissions; le comité des personnes-contact des établissements; le comité de recherche; et le comité consultatif de planification de l'éducation. Des comités consultatifs et des groupes affectés à certaines tâches sont créés selon les besoins. Les trois sites Web ci-dessous donnent plus d'information sur l'ampleur des travaux du BCCAT :

www.bccat.ca www.bctransferguide.ca www.educationplanner.ca

Communication et adoption des principes ministériels

Les principes et les directives du BCCAT pour le transfert sont conformes aux principes du CMEC pour la transférabilité des crédits. Ils sont en vigueur en Colombie-Britannique depuis 1975 (bien qu'ils aient été modifiés au fil des ans) et sont à la base de tous les mécanismes de transfert des crédits dans la province. Ils sont publiés à bccat.ca/articulation/principles.cfm.

Projets et activités terminés en 2006-2007

Chaque année, le BCCAT prépare un plan de travail détaillé et, à la fin de l'année financière, produit un rapport annuel donnant un aperçu de ses réalisations. Chaque rapport annuel compte une cinquantaine de pages et des références à des rapports de recherche terminés, des bulletins et des publications connexes. Les rapports annuels et les autres publications du BCCAT sont accessibles sur son site Web à <u>bccat.ca/publications</u>.

En bref, les principales activités suivantes ont été réalisées en 2006-2007.

Sites Web du BCCAT : améliorations et harmonisation

- Lancement du nouveau site Web du BCCAT Le BCCAT a continué en 2006-2007 d'améliorer sa gamme de ressources Web. En novembre 2006, nous avons lancé à BCCAT.ca un site Web organisationnel complètement repensé. Les technologies utilisées dans l'élaboration de ce nouveau site ont été conçues en prévision d'améliorations futures qui permettront à ses utilisatrices et utilisateurs d'adapter le site à leurs besoins.
- Personnalisation de BCTransferGuide.ca et d'EducationPlanner.ca MyEdPlanner, une nouvelle fonction d'EducationPlanner.ca, a été lancée en novembre. Cette option permet aux utilisatrices et utilisateurs de créer un compte, de sauvegarder des programmes à leur profil et d'élaborer des plans éducatifs et financiers personnels pour mieux établir leurs objectifs postsecondaires. MyEdPlanner a également été intégré à BCTransferGuide.ca en février 2007 pour permettre à ses utilisatrices et utilisateurs de sauvegarder, à l'aide du même compte, leurs recherches sur les transferts et de créer leur propre guide de transfert personnalisé pour la Colombie-Britannique.
- Harmonisation des ressources Web du BCCAT Avec le lancement de son nouveau site Web, le BCCAT a également revu la conception de ses deux autres sites Web, BCTransferGuide.ca et EducationPlanner.ca, pour harmoniser l'aspect et la convivialité de ces trois ressources Web. Ce projet visait à aider les utilisatrices et utilisateurs de ces sites Web à reconnaître le BCCAT comme le fournisseur de services. Il visait également à établir un lien utile entre les sites pour les étudiantes et étudiants à la recherche d'information et de ressources supplémentaires. Le BCCAT continue à remarquer une augmentation du trafic sur ces sites Web.

Campus 2020 : présentation par le BCCAT

Le BCCAT a préparé une présentation pour *Campus 2020: Thinking Ahead* (campus 2020 : réfléchir à l'avance), une consultation à l'échelle du système menée par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ce document imagine un système postsecondaire optimal en Colombie-Britannique et cible cinq domaines essentiels, étroitement liés au mandat du BCCAT, auxquels on doit s'attaquer pour concrétiser cette vision. La présentation a été publiée en février 2007 sous la forme d'un rapport spécial accessible à www.bccat.ca/pubs/BCCAT2020.pdf.

Nouvel étalonnage du système de transfert de la Colombie-Britannique : rapport de consultation

En 2006-2007, le BCCAT a terminé une étape importante de sa recherche sur la meilleure façon d'accroître l'information sur les transferts et de choisir les modèles adéquats pour relever les défis associés à la complexité croissante du système postsecondaire. Une consultation a été menée en 2005-2006 à l'échelle du système sur

un document de discussion intitulé *Recalibrating the BC Transfer System* (nouvel étalonnage du système de transfert de la Colombie-Britannique), qui explore de manière détaillée cet enjeu. Le rapport définitif est publié sur le Web à bccat.ca/pubs/recalibration.pdf.

Recherche sur l'engagement des étudiantes et étudiants

Cette recherche a été réalisée de concert avec la *National Survey of Student Engagement* (enquête sur l'engagement des étudiantes et étudiants) menée en 2005 par l'Université de la Colombie-Britannique auprès des étudiantes et étudiants des programmes d'arts et de sciences. Cette étude visait à déterminer s'il existait des écarts perceptibles, importants ou significatifs entre les niveaux d'engagement des étudiantes et étudiants transférés de la Colombie-Britannique et des étudiantes et étudiants admis directement et à comparer ces niveaux à ceux de l'ensemble de la population sondée.

Les résultats ont démontré que les niveaux d'engagement scolaire des étudiantes et étudiants transférés étaient supérieurs à ceux des étudiantes et étudiants admis directement mais que les niveaux d'engagement social étaient moindres. Le rapport et son sommaire sont publiés à bccat.ca/pubs/ubcengagement05.pdf et à bccat.ca/pubs/rr_dec06.pdf, respectivement.

Établissements privés conférant des grades : examen de la politique

Le BCCAT s'est livré à un examen exhaustif du document de politiques intitulé *Policy* and *Processes under which a Private Degree-Granting Institution Articulates Approved Degree Programs within the BC Transfer System* (politique et procédures par lesquelles un établissement privé conférant des grades articule les programmes approuvés menant à un grade dans le système de transfert de la Colombie-Britannique), initialement rédigé en 2004-2005. La politique a par la suite fait l'objet d'importantes modifications. Le document révisé, maintenant *Private Degree-Granting Institutions Policy* (politique sur les établissements privés conférant un grade), est accessible en ligne à bccat.ca/pubs/private.pdf.

Reconnaissance des grades

En 2006-2007, le BCCAT a continué à se pencher sur les dossiers liés à la reconnaissance des grades, notamment celui dans lequel certaines universités de l'Ontario jugeaient inadmissibles à leurs programmes de deuxième cycle et à leurs programmes professionnels les diplômées et diplômés d'établissements de la Colombie-Britannique qui, sans être membres de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), étaient néanmoins autorisés à conférer des baccalauréats. Le BCCAT a publié à ce sujet un document de discussion, accessible en ligne à bccat.ca/pubs/degreerecognition.pdf. Les membres de son personnel ont fait part de l'ébauche de ce document à diverses personnes œuvrant dans le secteur postsecondaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la Colombie-Britannique et ont pris la parole lors d'un colloque pancanadien tenu à Toronto. À la suite de ce colloque et en réponse aux autres discussions sur cette question,

le Conseil des universités de l'Ontario (CUO) a élaboré et adopté une position officielle visant à s'attaquer de façon constructive à cette controverse.

Recherche sur la mobilité étudiante : intégration avec le Student Transitions Project (STP)

Le BCCAT a réalisé d'importants progrès en 2006-2007 dans l'élaboration d'une stratégie systématique pour collecter les données et faire rapport sur la mobilité étudiante. Le travail associé à la recherche sur la mobilité étudiante a été mené dans le cadre du plan de travail du Comité des admissions et en partenariat avec le *Student Transitions Projet* – STP (projet des transitions étudiantes). Le STP se veut un effort coopératif du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Enseignement supérieur et des établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique, qui souhaitent rassembler les données sur la population étudiante des systèmes d'éducation publique de la maternelle à la 12^e année et du niveau postsecondaire pour répondre aux questions de recherche sur les transitions étudiantes. Il est géré par un comité directeur auquel siègent les deux ministères, les établissements postsecondaires et le BCCAT. En 2006-2007, les projets du plan de travail du Comité des admissions axés sur la mobilité étudiante ont été intégrés au plan de travail du STP.

L'un des projets entrepris dans le cadre du plan de travail du STP constitue la toute première étude sur le mouvement des diplômées et diplômés du secondaire entre les établissements postsecondaires publics sur une période de plusieurs années. Il vise à recueillir de l'information sur les diplômées et diplômés, les transitions, le maintien des effectifs, le décrochage, l'interruption momentanée des études et la fréquentation de plusieurs établissements à la fois.

Un deuxième projet s'inscrit dans la foulée du travail réalisé depuis deux ans par le BCCAT pour déterminer le nombre potentiel d'étudiantes et d'étudiants transférés dans les collèges, les collèges universitaires et les instituts à l'automne 2006 et leur admission subséquente en 2007 dans une université, avec leur transfert comme critère d'admission.

Plusieurs gains importants ont été réalisés cette année dans l'élaboration d'une stratégie systématique de recherche sur la mobilité, un des principaux objectifs à long terme du BCCAT. Premièrement, les donnés des établissements pour les études du BCCAT ont pour la première fois été collectées par le processus régulier de communication des données au STP. Deuxièmement, la majorité des établissements postsecondaires a commencé à valider les numéros scolaires personnels (NSP) par l'entremise du ministère de l'Éducation pour les candidates et candidats, une étape essentielle dans la réalisation future d'études plus poussées sur le mouvement des candidates et candidats. Troisièmement, la plupart des établissements postsecondaires ont modifié leurs processus internes et présentent plusieurs fois par année au ministère de l'Éducation leurs données sur les personnes inscrites et candidates, et ce, aux fins de validation du NSP. Ces progrès contribueront considérablement à l'analyse et à la communication régulières des données sur la mobilité étudiante et permettront ainsi aux établissements et au gouvernement de se fier à cette information pour la planification.

Manuel des comités d'articulation

Une édition révisée du manuel des comités d'articulation (*Articulation Committee Handbook*), le *Articulation Committee Companion*, a été publiée en 2006-2007. De plus, la section du site Web du BCCAT consacrée à l'articulation a fait l'objet d'un remaniement complet, qui facilite beaucoup aux comités d'articulation l'accès aux ressources et à l'information.

Atelier sur le transfert de crédits

À la demande de la *BC Associate Registrars and Managers Association* – BCARMA (association des registraires associés et des gestionnaires de la Colombie-Britannique), le BCCAT a tenu un atelier d'un jour sur les pratiques exemplaires en administration des transferts de crédits. Cet atelier a attiré un grand nombre de personnes et a connu un vif succès. Il portait sur des facettes de l'administration des transferts de crédits qui revêtaient une importance vitale pour les établissements mais qui ne relevaient pas de la compétence du BCCAT, tel le transfert des crédits obtenus à l'extérieur de la Colombie-Britannique.

Participation au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT)

Depuis la première réunion du BCCAT en juin 2006, les membres de son personnel ont participé au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts, qui a été chargé d'élaborer des politiques et des pratiques visant à promouvoir et à faciliter les admissions et les transferts interprovinciaux et qui représente les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales. En 2006-2007, le consortium était coprésidé par M. Frank Gelin, directeur général et coprésident du BCCAT, et M^{me} Lucille Walter, présidente de l'ACAT. Le site pccat.ca donne plus d'information.

Protocole sur le système de transfert entre l'Alberta et la Colombie-Britannique

Le BCCAT entretient des relations de travail avec l'ACAT en partageant avec lui de l'information ou, au besoin, en lui demandant son aide. À la suite de la signature d'une entente interprovinciale entre les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le BCCAT et l'ACAT ont élaboré et approuvé ensemble un protocole d'entente sur le système de transfert entre l'Alberta et la Colombie-Britannique (*British Columbia/Alberta Transfer System Protocol*). Ce protocole d'entente a été ébauché par le personnel du BCCAT puis peaufiné à la lumière des consultations entre les deux organismes. Il porte la signature des deux conseils et est publié en ligne à bccat.ca/pubs/BC-ABprotocol.pdf.

Projets et activités prévus pour 2007-2008

Chaque année, le BCCAT remplit un plan de travail complet qui est étroitement lié aux réalisations (et aux lacunes) de l'année précédente et qui traduit les priorités revues à la lumière des nouveaux enjeux. En résumé, le plan pour 2007-2008 englobe les principaux projets et activités ci-dessous.

Poursuivre la mise en œuvre du nouvel étalonnage du système de transfert de la Colombie-Britannique. Il faudra notamment préparer un rapport sommaire du travail accompli jusqu'à maintenant et tracer les grandes lignes des plans pour diverses activités en 2007-2008, dont les suivantes :

- explorer la question générale des transferts entre universités, y compris leur ampleur et, s'ils sont considérables, vérifier auprès de nos universités (notamment l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Simon Fraser) si elles sont disposées à officialiser et à consigner les ententes d'articulation conclues entre elles;
- étudier la possibilité d'inclure dans le guide de transfert de la Colombie-Britannique les établissements de l'extérieur de la province;
- jauger la nécessité d'étendre les ententes de transfert à l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique;
- explorer les circonstances dans lesquelles la désignation d'établissements hôtes pourrait être accordée aux établissements qui, à l'heure actuelle, possèdent uniquement la désignation d'établissements d'origine.

Coordonner l'articulation entre les établissements postsecondaires publics et privés.

- Rédiger un manuel qui avisera les établissements privés conférant des grades des normes et des attentes du système de transfert de la Colombie-Britannique et qui leur fournira l'information requise pour participer avec succès au processus d'articulation.
- Produire des documents complémentaires pour la politique récemment révisée du BCCAT sur les établissements privés conférant des grades.
- Explorer les options pour la consignation des ententes d'articulation avec les établissements postsecondaires privés ne conférant aucun grade.
- Mener des consultations sur les critères et les processus par lesquels les établissements dont certains des programmes sont inscrits dans le guide de transfert de la Colombie-Britannique pourraient devenir membres de plein droit.

Mener la deuxième phase du projet amorcé en 2006 pour l'examen des normes d'admission et de réussite des étudiantes et étudiants qui en sont à leur première année de cours d'anglais langue seconde.

• Ce projet réunira des spécialistes de l'anglais langue seconde et de l'anglais de niveau universitaire, qui établiront les seuils-repères pour la première année d'anglais.

Poursuivre la recherche sur l'accès des étudiantes et étudiants aux établissements postsecondaires et leur mobilité entre ceux-ci.

- Préparer un rapport des réalisations du Comité des admissions depuis sa création en 2003.
- Préparer un rapport sur le projet amorcé en 2006-2007 pour mesurer, sur une période de plusieurs années, l'accès des diplômées et diplômés de 12^e année aux établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique et leur mobilité entre ceux-ci.
- Mener une deuxième étude similaire pour ajouter l'équivalent d'une année de données et pour apporter les améliorations jugées importantes à la lumière de la première étude.
- Poursuivre la recherche sur la mobilité des étudiantes et étudiants potentiels et admissibles au transfert et analyser les tendances sur plusieurs années à la lumière de la recherche déjà réalisée.
- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une étude plus exhaustive sur les candidates et candidats.
- Publier un rapport sur le projet de faisabilité entrepris en 2006-2007 pour mesurer la mobilité étudiante entre les établissements postsecondaires privés et publics et donner suite aux recommandations pour la poursuite de recherche plus poussée dans ce domaine.
- Sonder les diplômées et diplômés du secondaire de l'ensemble de la Colombie-Britannique qui ne s'inscrivent pas à un établissement postsecondaire public dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme pour déterminer les raisons de cette situation et connaître leurs plans éducationnels futurs.
- Mener une étude en deux étapes pour recueillir et analyser des données démographiques et d'autres renseignements pertinents et ainsi prévoir la demande potentielle au niveau postsecondaire au cours des prochaines années.
- Mener une étude pluriannuelle sur la mobilité des étudiantes et étudiants qui prennent part à l'éducation de base des adultes, sur la poursuite par ses mêmes personnes d'études plus poussées et sur leur réussite scolaire.
- Analyser les données du Central Data Warehouse CDW (entrepôt central de données) pour mesurer la mobilité des étudiantes et étudiants entre les établissements du CDW en fonction des cours qu'ils ont choisis.

Apporter plusieurs améliorations à nos sites Web, y compris ceux du BCCAT, du Transfer Credit Evaluation System – TCES (système d'évaluation des crédits transférés), du guide de transfert de la Colombie-Britannique et d'Education Planner (planificateur des études). De plus, le BCCAT organisera un examen indépendant et externe de l'efficacité d'*Education Planner* comme outil Web de planification des études. Cette étude aidera à déterminer les améliorations souhaitables.

Déterminer le rôle possible du BCCAT dans la mise en œuvre des recommandations du plan Campus 2020 qui ont trait à notre mandat et à notre rôle et qui ont reçu l'aval du ministère.

Continuer à faire preuve de leadership pour promouvoir les initiatives visant la transférabilité au Canada.

- Aider les autres provinces à établir leurs propres mécanismes pour respecter la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada, adoptée en 2002.
- Appuyer les initiatives qui contribuent à accroître la mobilité étudiante à l'échelle du Canada.
- Partager avec les autres instances de l'information et une expérience précieuses au chapitre des transferts.

[REMARQUE – Le CPCAT a tenu sa deuxième réunion annuelle en juin 2007 à l'Île-du-Prince-Édouard. À cette occasion, il a peaufiné l'ébauche du mandat et a élu M. David Hinton, registraire de l'Université du Nouveau-Brunswick, à la coprésidence, où il se joindra à M. Frank Gelin (directeur général du BCCAT). Le personnel du BCCAT a fourni un soutien administratif considérable pour l'organisation de cette réunion et a dirigé tout au long de l'année d'autres tâches administratives associées à ce groupe.]

Manitoba

Communication des principes ministériels

Comme le précise le rapport annuel de 2007, les principes ministériels ont été communiqués au Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) du Manitoba, qui les a acceptés. Ce conseil indépendant est chargé d'encadrer toutes les facettes du système d'enseignement postsecondaire au nom du gouvernement manitobain. Chacun des sept établissements postsecondaires publics a également reçu les principes ministériels. Cependant, les établissements, même s'ils sont d'accord avec ces principes, ne les ont pas nécessairement adoptés de façon officielle. En général, l'amélioration de la transférabilité des crédits progresse, mais elle est lente dans certains secteurs, notamment entre les secteurs collégial et universitaire.

Adoption des principes ministériels

Un groupe de travail sur la transférabilité des crédits, auquel siègent des cadres supérieurs de chacun des établissements, a été créé en 2003; il s'est réuni régulièrement jusqu'en 2005. Des comités d'articulation pour les divers champs d'études ont été mis sur pied pour faciliter la transférabilité des crédits et la signature d'ententes d'articulation entre les secteurs collégial et universitaire. Ils poursuivent continuellement leur travail. Le groupe de travail et les comités d'articulation ont adopté de façon officieuse les principes du CMEC quant à la transférabilité des crédits.

Cadre d'action triennal

Outre le groupe de travail sur la transférabilité des crédits, trois comités d'articulation ont été créés dans les domaines des soins infirmiers, des assistantes et assistants en éducation et des études environnementales. Le comité d'articulation du domaine des soins infirmiers a terminé son travail; les deux autres comités continuent à se réunir et à réaliser des progrès. Le CEP demande à chaque établissement de lui présenter annuellement un rapport sur la transférabilité des crédits et ses ententes d'articulation.

Champs d'action prioritaires

La transférabilité des crédits a été accrue dans le domaine des soins infirmiers et d'autres domaines sont à l'étude. L'établissement postsecondaire le plus récent du Manitoba, le Collège universitaire du Nord, est en train d'élaborer ses nouveaux programmes universitaires, qui reposent sur le principe de l'articulation et de la transférabilité des crédits entre les programmes collégiaux et universitaires. L'information sur les transferts de crédits est fournie à la population étudiante, mais de façon ni uniforme ni coordonnée d'un établissement à l'autre. Il s'agit là d'un domaine qui, selon les établissements, nécessite des ressources supplémentaires. La création d'un guide de transfert en ligne pour l'ensemble du système est envisagée.

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire compte également appuyer l'articulation et la transférabilité des crédits en créant en son sein un poste permanent à temps plein. La personne

affectée à ce poste devra explorer les possibilités à l'échelle du système, y compris au chapitre de l'articulation et de la transférabilité des crédits.

Recherche

Le Manitoba aimerait toujours s'associer à d'autres provinces pour mener la recherche sur les pratiques de transfert.

Groupe de travail

Le Manitoba appuie le maintien du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits et sanctionne le soutien et l'attention prêtés par le CMEC à la transférabilité des crédits dans le secteur postsecondaire. Le groupe de travail devrait poursuivre ses efforts, car il reste beaucoup à partager et à apprendre des provinces et territoires.

Nouveau-Brunswick

Communication des principes ministériels

Au début de 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé une Commission sur l'éducation postsecondaire. Après huit mois de consultations et d'études exhaustives, *Avantage Nouveau-Brunswick : une province cherche à accomplir sa destinée* a été publié en septembre 2007. Ce rapport recommande la création d'un « organisme de coordination indépendant » responsable entre autres tâches du transfert des crédits. Cet organisme jouerait un rôle actif dans la promotion du transfert des crédits, superviserait le processus et jouerait un rôle proactif en coopérant avec les établissements postsecondaires. Le rapport souligne l'importance d'une vigilance constante puisque le contenu des cours et des programmes change continuellement.

À la fin de 2007, en réponse au rapport, le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire a été créé; il est constitué des rectrices et recteurs des universités (publiques) et des directrices et directeurs de certains collèges communautaires et est présidé par la sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Au printemps 2008, il doit présenter au gouvernement ses recommandations définitives à la suite de l'examen du rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire.

Adoption des principes ministériels

Le discours du Trône de novembre 2007 a énoncé l'intention du gouvernement de faire progresser, au cours de l'année qui s'annonce, les éléments clés d'un modèle favorisant un système postsecondaire intégré, y compris le transfert des crédits.

Cadre d'action triennal

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick ont multiplié les ententes d'articulation entre les universités ainsi qu'avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Mais, par le passé, ce processus était essentiellement bilatéral, réalisé un établissement à la fois, cours par cours et programme par programme. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coopérera avec les établissements postsecondaires de la province pour coordonner et faciliter, par l'entremise d'un organisme central, la conclusion d'ententes.

Champs d'action prioritaires

Des programmes articulés, des transferts en bloc, des transferts individuels et des ententes hors province ont été établis avec les établissements participants. Depuis 2002, le CCNB a conclu de nombreuses ententes d'articulation avec les universités. Dans d'autres cas, des ententes de transfert en bloc ont été négociées. L'information exacte est communiquée à la population étudiante par l'entremise de l'annuaire et du site Web du collège et par d'autres documents sur les programmes.

Le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) produit annuellement un cédérom intitulé *Guide sur les ententes de transfert en bloc*. Le CCCPA est un organisme interprovincial mandaté pour favoriser la coopération ainsi que pour coordonner et partager les ressources nécessaires à l'amélioration de l'éducation collégiale dans les provinces de l'Atlantique. Il fait annuellement rapport au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation. Il est reconnu par un protocole d'entente signé par les ministres provinciaux responsables des collèges communautaires et par les présidentes et présidents des collèges du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Une des pierres angulaires du consortium consiste à offrir le maximum de souplesse aux étudiantes et étudiants grâce au transfert des acquis et des crédits à l'échelle du système postsecondaire du Canada atlantique. À cette fin, les collèges du Canada atlantique ont signé en 2000 un protocole d'entente sur le transfert des crédits. Le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* se fonde sur le protocole.

Recherche

Le Nouveau-Brunswick appuie pleinement la stratégie de recherche proposée par le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Le Nouveau-Brunswick demeure déterminé à partager à l'échelle pancanadienne les pratiques exemplaires en matière de transfert des crédits. À cet effet, il soutient le travail du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et y participe.

Groupe de travail

Nous appuyons le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et nous continuerons à améliorer et à multiplier les ententes de transfert des crédits au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve-et-Labrador

Communication des principes ministériels

Depuis plus de 20 ans, Terre-Neuve-et-Labrador possède un mécanisme de transfert des crédits entre l'Université Memorial et le Collège de l'Atlantique Nord. De nouvelles ententes sont régulièrement signées entre nos établissements postsecondaires publics et ceux d'autres régions du Canada et de l'étranger. Ces ententes de transfert son publiées annuellement dans le guide de transfert (*Transfer Guide*), dont la 14^e édition est maintenant disponible pour l'année scolaire 2007-2008. Ce guide énumère les précédents transferts de crédits entre cours et entre programmes ainsi que les transferts en blocs offerts à la population étudiante de la province. Il fournit également de l'information sur le système postsecondaire public, les politiques de transfert des établissements et les programmes liés à l'école secondaire.

Le guide de transfert est publié annuellement par le *Council on Higher Education* – CHE (conseil de l'enseignement supérieur), créé en 1992. En 2005, le gouvernement a publié *Foundations for Success : White Paper on Public Post-Secondary Education* (bases du succès : livre blanc sur l'enseignement postsecondaire public). Ce document stratégique s'inscrit dans l'engagement soutenu du gouvernement d'offrir des options abordables et accessibles pour la poursuite d'études postsecondaires. En réponse aux recommandations formulées dans le livre blanc, un conseil remanié a été reconnu aux termes de la *Council on Higher Education Act* (loi sur le conseil de l'enseignement supérieur), édictée le 26 janvier 2007. Le CHE favorise la coopération au sein du système d'enseignement postsecondaire public en offrant ses recommandations à l'Université Memorial, au Collège de l'Atlantique Nord et au ministre de l'Éducation pour les programmes d'intérêt commun.

Adoption des principes ministériels

Le bureau du CHE examinera de façon exhaustive les principes énoncés dans la *Déclaration* ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada du CMEC et les comparera aux principes et lignes directrices du CHE pour le transfert et les admissions.

Cadre d'action triennal

Le CHE s'est donné un plan d'action pour 2007-2008. Il tiendra sa première réunion en 2008 et y discutera de ses orientations futures.

Champs d'action prioritaires

En cours d'examen.

Recherche

Terre-Neuve-et-Labrador examinera la stratégie de recherche élaborée par le Groupe de travail sur la transférabilité lors de sa première réunion.

Groupe de travail

Une réunion des responsables du transfert des crédits au Canada, organisée par l'*Alberta Council on Admissions and Transfert* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert) en juin 2006, a abouti à la création du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), une nouvelle organisation pancanadienne chargée d'élaborer des politiques et des pratiques pour promouvoir les admissions et les transferts entre instances. Les membres du CPCAT représenteront notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales.

Nouvelle-Écosse

Communication des principes ministériels

Oui.

Adoption des principes ministériels

Non.

Cadre d'action triennal

Depuis un an, toutes les universités et tous les collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse ont augmenté le nombre d'établissements collégiaux et universitaires reconnus ainsi que le nombre d'équivalences reconnues et acceptées. Certains établissements ont dressé une liste en ligne des équivalences, ou sont en train de le faire, à l'intention des éventuels étudiants et étudiantes. D'autres négocient des ententes d'articulation avec les collèges pour promouvoir les crédits offerts aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales de ces établissements. Le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continue à suivre le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* préparé par le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique. La province appuie toutes les mesures qui multiplient les mécanismes et les ententes de transfert de crédits entre le système universitaire et le système des collèges communautaires, entre les établissements de la province ainsi qu'entre ces établissements et ceux des autres provinces et territoires.

Champs d'action prioritaires

Aucun pour l'instant.

Des ententes de transfert de crédits et des programmes articulés sont mis en place selon les besoins à l'intérieur du système et au sein de la région des Maritimes et de l'Atlantique. D'autres initiatives sont actuellement explorées.

Groupe de travail

La Nouvelle-Écosse appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

Nunavut

Communication des principes ministériels

Le Nunavut met en œuvre sa Stratégie de formation des adultes, présentée à la législature en novembre 2006 et annoncée conjointement avec le *Nunavut Tunngavik Incorporated*. Cette stratégie comporte des principes et des recommandations axés sur l'assurance de la qualité et le transfert des crédits. Dans le cadre de ces efforts, le Nunavut veille à ce que ses stratégies soient conformes aux principes du CMEC. Pour l'instant, le Nunavut n'a aucun organisme chargé du transfert des crédits, bien qu'un cadre de référence ait été préparé en prévision d'un organisme de coordination territorial qui se penchera, entre autres dossiers, sur la transférabilité des crédits.

Adoption des principes ministériels

Pour sa Stratégie de formation des adultes, le Nunavut a adopté les valeurs sociétales inuites de base de l'Inuit Qaujimajatuqangit ainsi que les principes ministériels de base. Cependant, puisque aucun organisme n'est chargé du transfert des crédits, ces principes n'ont pas été entièrement approuvés à l'intérieur du Nunavut. De plus, certains objectifs sont à la base de la Stratégie de formation des adultes et de l'élaboration d'une approche pour le transfert des crédits. Ils visent entre autres à promouvoir une plus grande coopération entre les organismes du secteur de l'éducation et de la formation au Nunavut, y compris l'élaboration de partenariats conformes aux objectifs de développement du territoire, et à favoriser la participation active des Inuites et Inuits au développement économique du Nunavut.

Cadre d'action triennal

Le Nunavut a cerné plusieurs questions associées à sa Stratégie de formation des adultes, pour lesquelles il a proposé diverses solutions, telles l'élaboration d'un programme territorial de reconnaissance des acquis, comprenant un système de reconnaissance et de transfert des crédits, et l'introduction d'un diplôme d'études secondaires pour les élèves adultes, qui serait le critère d'admission aux programmes postsecondaires avancés et aux programmes pour adultes. Ce travail sera entrepris dans le cadre général de la Stratégie de formation des adultes.

Champs d'action prioritaires

À l'instar des éléments du cadre d'action triennal, le Nunavut revoit sa *Loi sur l'éducation* et sa *Loi sur les collèges publics* et cherche à établir un réseau et un processus solides pour assurer la qualité et soutenir la transférabilité des crédits. Il participe également à la transférabilité des crédits en ce qui concerne l'Université de l'Arctique, un établissement circumpolaire mettant à contribution le Canada.

Recherche

Le Nunavut appuie le programme de recherche du groupe de travail, surtout que nous cherchons à nous doter d'un organisme ou d'un mécanisme de transfert des crédits.

Groupe de travail

Le Nunavut reconnaît la nécessité du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits. Un conseiller principal de l'apprentissage des adultes sera désigné pour y siéger. Le Nunavut travaille sur la réalisation d'un système intégré favorisant la reconnaissance et le transfert des crédits.

Ontario

Communication des principes ministériels

Après l'approbation par les ministres de la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* en octobre 2002, le sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités a distribué les principes aux cadres dirigeants et aux rectrices et recteurs de tous les collèges et universités financés par le gouvernement de l'Ontario.

Adoption des principes ministériels

En octobre 2002, le sous-ministre a demandé que la déclaration soit diffusée au sein de chaque établissement postsecondaire. Si les principes sont revus à la demande du Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire, ils seront eux aussi diffusés. L'élaboration de principes axés sur l'Ontario pourrait s'inscrire dans les nouveaux efforts envisagés à l'heure actuelle au sein du système postsecondaire.

Cadre d'action triennal

Depuis quelques années, le ministère participe avec les secteurs collégial et universitaire à un processus de consultation et de développement stratégique pour établir un plan de promotion de la coopération et de la transférabilité des crédits. Les consultations qu'il a menées ont permis de cerner divers domaines prioritaires auxquels l'Ontario pourrait s'attaquer à court et à plus long terme pour favoriser une plus grande coopération au niveau postsecondaire.

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris d'accroître la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire, le gouvernement provincial s'est récemment donné comme objectifs prioritaires l'amélioration des itinéraires offerts à la population étudiante et la promotion d'une coopération plus étroite entre les collèges et les universités. Le Conseil des universités de l'Ontario et les *Colleges Ontario* (collèges Ontario) ont récemment créé un groupe de travail chargé d'envisager la meilleure approche. Un plan d'action triennal devrait être élaboré en 2008-2009.

Champs d'action prioritaires

En 2006 et 2007, le ministère a accordé une subvention totale de 3 millions de dollars au Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU) dans le cadre de son initiative d'amélioration de la qualité intitulée *Vers des résultats supérieurs*. Le CCCU a lancé un appel de propositions et, à la suite d'un processus de sélection, a financé 12 projets mettant à contribution 31 collèges et universités dans un vaste éventail de domaines d'études.

De plus, le CCCU cible ses efforts pour améliorer *Le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* (GRCCUO), de façon à offrir à la population étudiante le plus d'information à jour et exacte possible sur les avenues de coopération et de transfert.

L'Ontario a siégé au comité de planification de la réunion du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), dont il a été l'hôte en juin 2008.

Recherche

Depuis quelques années le CCCU a publié plusieurs études, dont les principales conclusions sont données ci-dessous.

- Une étude sur le mouvement entre collèges et universités chaque année, quelques 15 000 titulaires d'un diplôme collégial poursuivent leurs études (la plupart dans des collèges, mais ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à l'université); ils ont tendance à être plus jeunes, à être de sexe féminin, à avoir précédemment suivi un programme d'arts ou de gestion et à être motivés par le désir d'obtenir un titre professionnel; 25 p. 100 de tous les transferts universitaires se font vers deux universités ontariennes et 11 p. 100 vers des universités de l'extérieur de la province; et les titulaires d'un diplôme d'études collégiales sont transférés à des programmes universitaires qui sont liés à leur programme collégial et qui sont donnés dans une université raisonnablement près du collège où ils ont obtenu leur diplôme.
- Une étude sur les taux de réussite des étudiantes et étudiants transférés à deux universités il n'y a aucun écart significatif entre la moyenne pondérée cumulative des étudiantes et étudiants transférés d'un collège et celle des étudiantes et étudiants directement admis; les étudiantes et étudiants qui ont été transférés d'un collège et qui ont bénéficié d'équivalence terminent leurs études dans la même proportion; et les étudiantes et étudiants transférés obtiennent plus de crédits et terminent leurs études plus tôt qu'il y a une décennie.
- Une évaluation du programme associé en soins infirmiers de l'Ontario, menée auprès de trois cohortes a constaté que la coopération comporte à la fois des coûts et des avantages; qu'il faut du temps pour que cette coopération porte fruit; que celle-ci doit être fondée sur la confiance, sur une communication ouverte et sur une prise de décisions conjointe; et que le recours à des systèmes communs pour l'administration et l'information peut s'avérer utile.

Groupe de travail

L'Ontario continue à participer pleinement au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Québec

Communication des principes ministériels

Au Québec, les universités ont pleine autonomie pour reconnaître les acquis de leurs étudiantes et étudiants. Cet enjeu est également traité par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur, qui réunit des représentantes et représentants des cégeps, des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis la déclaration aux membres de ce comité.

Adoption des principes ministériels

L'article 22 du *Règlement sur le régime des études collégiales* régule la reconnaissance des acquis par les cégeps. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'assure que les cégeps ont et appliquent leur politique de reconnaissance des acquis. Quant aux universités, celles-ci ont adhéré au *Protocole pancanadien sur la transférabilité des crédits universitaires* et disposent d'une entière autonomie en matière de reconnaissance des acquis.

Cadre d'action triennal

En mai 2002, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dévoilait sa Politique d'éducation des adultes et de formation continue. Celle-ci contient plusieurs mesures afin de développer une culture de la reconnaissance des acquis à tous les niveaux scolaires. Le plan d'action incite les universités à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis. L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française a d'ailleurs été mandatée afin de dresser un état de la situation concernant les pratiques de reconnaissance des acquis dans les universités québécoises.

Les 6 et 7 avril 2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport organisait le Colloque national sur la reconnaissance des acquis et des compétences afin de faciliter et de valoriser la reconnaissance des acquis et des compétences. Ce colloque visait à mobiliser les principales parties intéressées afin d'approfondir et de concrétiser la reconnaissance des acquis, de rendre compte des efforts en cours et de donner une nouvelle impulsion à ce chantier d'envergure.

Champs d'action prioritaires

Les cégeps et les universités développent de plus en plus de passerelles entre les programmes techniques et les programmes de baccalauréat. Certaines universités reconnaissent trois crédits d'un programme technique alors que d'autres vont jusqu'à reconnaître 36 crédits pour des programmes de baccalauréat par l'entremise d'ententes DEC-Bac (Diplôme d'études collégiales et baccalauréat). En 2007, on rapportait que 14 universités avaient des ententes avec de 1 à 42 collèges prévoyant des transferts de crédits variant entre 3 et 36 crédits. Depuis, les protocoles d'entente entre les universités et les collèges ont continué à se multiplier. Par exemple, on compte aujourd'hui une centaine d'ententes DEC-Bac.

La stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur du ministère a aussi donné une impulsion à la reconnaissance des acquis. Par exemple, les cotutelles de thèse de doctorat, un programme mis en œuvre en 1996 entre la France et le Québec, permettent aux doctorantes et doctorants d'effectuer trois sessions dans une université étrangère et d'obtenir un Ph.D. conjoint. Ainsi, les universités reconnaissent la scolarité de la doctorante ou du doctorant effectuée dans un établissement étranger. Ce type d'entente est en train d'être élargie à des universités d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suisse. Par ailleurs, le programme de bourses du ministère pour de courts séjours (10 000 000 \$) finance les étudiantes et étudiants pour qu'ils effectuent des formations créditées dans leur programme d'études dans des universités étrangères. Ainsi, les universités québécoises sont appelées à reconnaître les crédits accordés par d'autres établissements.

Groupe de travail

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'interroge sur le fait de reconduire le mandat du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits.

Île-du-Prince-Édouard

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et au Collège Holland.

Adoption des principes ministériels

Les deux établissements postsecondaires de la province connaissent ces principes et sont d'accord avec leurs objectifs.

Cadre d'action triennal

Les deux établissements ont conclu de nombreuses ententes d'articulation entre eux ainsi qu'avec d'autres collèges et universités du pays. Ils continueront à forger des partenariats et à signer des ententes pour répondre aux besoins d'apprentissage de leur population étudiante.

Champs d'action prioritaires

Multiplication des ententes de transfert de crédits.

Groupe de travail

L'Île-du-Prince-Édouard est membre du CPCAT et a été l'hôte de sa deuxième réunion annuelle en juin 2007.

Saskatchewan

Communication des principes ministériels

À la suite de la création du *Saskatchewan Council for Admissions and Transfer* – SaskCAT (conseil de la Saskatchewan pour les admissions et le transfert) à l'automne 2004, de la formulation de la mission, des principes directeurs et des objectifs de ce conseil et de leur approbation par le Conseil de gestion de Campus Saskatchewan en mai 2005, les efforts ont surtout porté sur l'achèvement et le lancement du site Web du SaskCAT (www.saskcat.ca) et du guide en ligne de transfert des crédits. Le lancement du guide en janvier 2006 a été annoncé dans le cadre d'un événement tenu à l'Université de la Saskatchewan, diffusé en direct sur le Web à l'échelle de la province. À la suite de ce lancement, des documents de promotion du guide et du travail du SaskCAT ont été distribués aux établissements et au public. Des réunions avec les membres clés des établissements pour appuyer le travail du conseil ont lieu régulièrement. Les récents efforts ont surtout porté sur le développement d'une « culture de transfert » dans la province par la création de comités d'articulation et la conclusion de nouvelles ententes d'articulation. Jusqu'à maintenant, cinq comités d'articulation ont été créés et 15 autres devraient être mis sur pied d'ici juin 2009.

Adoption des principes ministériels

Les principes directeurs qui régissent le travail du SaskCAT sont conformes aux principes du CMEC. Les principes directeurs du SaskCAT sont les suivants.

- Le SaskCAT fera la promotion d'une culture de transfert aux termes de laquelle la pratique consistera à trouver des raisons pour accorder plutôt que refuser le transfert des crédits et à favoriser l'accès aux établissements et aux programmes.
- Le SaskCAT reconnaît que même si les expériences d'apprentissage varient, les résultats d'apprentissage peuvent être équivalents sur le plan du contenu et des normes. Par conséquent, les étudiantes et étudiants ne devraient pas être tenus de répéter leur apprentissage.
- Le SaskCAT agira avec intégrité, transparence et uniformité pour susciter la confiance à l'égard du système de transfert de crédits.
- Le SaskCAT facilitera l'accès à de l'information exacte, claire et opportune sur la transférabilité et les processus de transfert des crédits.
- Les membres du SaskCAT ne représentent ni l'établissement ni l'organisation dont ils sont issus mais, plutôt, travaillent dans l'intérêt du système des admissions et du transfert.
- Le SaskCAT reconnaît que chaque établissement conserve le droit de déterminer les exigences de ses programmes ainsi que ses critères d'admission.

Cadre d'action triennal

En plus de tripler le nombre de comités d'articulation actifs, qui passera de cinq à 15 d'ici un an, le SaskCAT concentre ses efforts sur le lancement d'un modeste programme de recherche sur le mouvement des étudiantes et étudiants entre les établissements postsecondaires de la province et

le rendement des personnes qui tirent parti des ententes officielles de transfert en bloc. De plus, il met constamment l'accent sur la sensibilisation.

Champs d'action prioritaires

Outre l'articulation, la recherche et la sensibilisation du public, le SaskCAT concentre ses efforts sur les initiatives interprovinciales. Nous poursuivons notre engagement auprès du CPCAT et participons aux efforts du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

Recherche

Comme il est précisé ci-dessus, le SaskCAT travaille, à l'heure actuelle, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recherche sur le mouvement des étudiantes et étudiants et le rendement des personnes transférées.

Groupe de travail

Comme il est mentionné précédemment, la Saskatchewan appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Nous siégeons au sous-groupe de travail chargé d'étudier de possibles mises à jour à la déclaration ministérielle et d'éventuelles stratégies pour renforcer l'engagement des provinces à l'égard de cette déclaration.

Yukon

Communication des principes ministériels

Oui, les principes ministériels ont été communiqués à l'établissement postsecondaire.

Adoption des principes ministériels

Oui, l'établissement postsecondaire a adopté ces principes ministériels.

Cadre d'action triennal

Le Collège du Yukon continuera à articuler ses programmes de la façon la plus large possible. Il siège au *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) et assiste aux réunions pancanadiennes d'articulation par l'entremise de l'Association des collèges communautaires du Canada. Pour les programmes liés à un grade, le collège siège à l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

Champs d'action prioritaires

Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire du territoire. Sa priorité constante est de veiller à ce que ses étudiantes et étudiants puissent être admis sans difficulté dans les établissements postsecondaires à l'extérieur du Yukon. Les ententes d'articulation constituent un processus constant pour le collège.

Recherche

Le Collège du Yukon participe au projet pancanadien de recherche sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis financé par Ressources humaines et Développement social Canada et coordonné par l'Université Athabasca. Il a mis en œuvre les recommandations formulées dans le rapport.

L'évaluation et la reconnaissance des acquis sont en place pour les programmes du collège portant sur le développement des jeunes enfants. De plus, la méthodologie d'évaluation et de reconnaissance des acquis est régulièrement utilisée dans l'élaboration d'autres programmes.

Groupe de travail

Le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits devrait être maintenu.

À la réunion du 1^{er} novembre 2007 du Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire, le Yukon a appuyé les mesures suivantes :

• renforcer les principes établis à partir de la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* 2002 (Annexe I)

•	multiplier les mécanismes officiels dans chaque instance pour soutenir les principes de la transférabilité des crédits.

Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Préambule

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en favorisant la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre leurs études à d'autres établissements postsecondaires afin de réaliser leur plan d'études doivent avoir une certaine assurance que les crédits qu'ils ont obtenus antérieurement pourront y être transférés.

De plus, une reconnaissance adéquate des acquis scolaires permet à la population étudiante, aux établissements et aux gouvernements d'économiser temps et argent. Pour avoir un système d'enseignement postsecondaire qui fait de l'apprentissage à vie une réalité, il faut que les apprenantes et apprenants puissent facilement se faire admettre dans le système, s'y déplacer et en sortir à tout âge ou à tout moment de leur carrière.

Les ententes de transfert de crédits varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires, notamment l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation des acquis.

Les crédits sont transférables entre les universités et les collèges publics et entre les établissements postsecondaires publics et privés. La présente déclaration pourra s'appliquer au cas où une province ou un territoire entreprend de faciliter le transfert entre établissements publics et privés.

Principes

- 1. Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie de gestion des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.
- 2. Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire doivent s'engager à collaborer, selon le cas, avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les

- établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu ou de la rigueur même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.
- 3. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur ou la demandeuse <u>admissible</u>, elle ne <u>garantit</u> pas pour autant son admission à un programme en particulier.
- 4. Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiantes et étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.
- 5. La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent élaborer et entretenir des politiques et procédures clairement définies en cette matière. L'étudiante ou l'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.
- 6. Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.